Bulletin-Info

Mars-avril 2016 Volume 20, Numéro 2



Associations affiliées













Téléphone: 418 650-1877 Sans frais: 1 800 268-7318 Télécopieur: 418 650-3361 Courriel: info@apmlg.com Site Internet: apmlg.com

Membre régulier :

Excavation Michel Paradis Membre # 870 (renouvellement) 780 Hamel St-Félicien (Québec) G8K 1X9

418 679-4533

NOUVEAUX MEMBRES

Membres associés : Les Industries Poulin et Fils Membre # 1862 2300, 98e rue St-Georges-de-Beauce (Québec) Richelieu (Québec) G5Y 8J6 418 228-1267

Richelieu Hydrogéologie inc. Membre # 9463

219, 15e avenue J3L 3V7 450 658-3233

REPRÉSENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN COURS

Dans le cadre de leur travail de représentation, les membres de la permanence et les administrateurs de vos associations participent à différentes réunions dans le cadre de comités gouvernementaux, dont la Table sur les charges et les dimensions du MTQ. Nous discutons aussi avec les représentants de ministères ou d'organismes gouvernementaux pour défendre vos intérêts.

Voici des exemples de dossiers en cours :

- Rencontres avec les représentants du Centre des services partagés du Québec pour discuter des taux indicatifs pour certaines machines et certains accessoires qui font partie de l'appel d'offres annuel pour la machinerie lourde.
- Rencontres avec les représentants de la Commission de la construction du Québec pour discuter de la formation des opérateurs de pompes à béton à ligne et à mât de distribution et de la formation pour des opérateurs de foreuses de puits. Il est aussi question de l'amélioration du Carnet référence construction de la CCQ.
- Rencontres avec les représentants du ministère des Transports concernant la délivrance des permis spéciaux de circulation pour les camions-flèches, les foreuses, les grues, les pompes à béton et les autres machineries spécialisées.
- Rencontres avec la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'application du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).



E. RENÉE ROULEAU renee@olympiatubes.com www.olympiatubes.com

T. 514.729.6367 **F.** 514.729.2308 Cell. 514.291.7744

3735 rue Jean Rivard, Montréal (QC) H1Z 4K1

RÉSERVATION: CHAMBRE POUR LE CONGRÈS

Vous avez jusqu'au 4 avril prochain pour profiter du prix de base de 185 \$ (taxes en sus) pour les chambres régulières au Fairmont Le Château Frontenac. Après cette date, le prix négocié ne sera pas garanti.

Mars-avril 2016 Bulletin-Info

CONGRÈS DES 29 ET 30 AVRIL 2016 - ATELIERS ET CONFÉRENCES

Le thème du congrès *Des machines et des hommes*, un clin d'oeil au roman de Steinbeck, nous donne la liberté d'aborder le volet humain et le volet technique lors des ateliers ou des conférences.

Voici un programme succinct de l'évènement :

9 h 15 Conférence d'ouverture avec Mme Josée Lavigueur

Présentée par NORTRAX



10 h 45 Atelier sur les nouvelles exigences pour les sous-traitants en construction

12 h 00 Dîner-conférence avec Mme Diane Lemieux, PDG de la CCQ

Présenté par





14 h 00 Atelier sur le déneigement et sur les contrats publics

Atelier de l'AEFQ sur la mise en oeuvre du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

15 h 45 Atelier juridique et environnemental sur l'obtention de CA et la notion de droits acquis

Présenté par



TransCanada

Samedi

7 h 30 Déjeuner offert par



10 h 30 Conférence de Mme Isabelle Fontaine : le sens du travail et de la vie

Présentée par



18 h 00 Soirée de clôture : cocktail suivi du gala du 50e de l'APMLQ





Diane Lemay

Directrice clientèle - cautionnement 514 313-0744 diane.lemay@bflcanada.ca

Frédérique Chevalier

Directrice clientèle Courtière en assurance de dommage 514 313-0750 fchevalier@bflcanada.ca

2001, McGill College, bureau 2200 Montréal (Québec) H3A 1G1 Sans frais : 1 866 688-9888 www.BFLCANADA.ca



solutions taxes

Une équipe d'experts qui aide les entreprises à récupérer le maximum de tous les crédits admissibles ainsi qu'à profiter des exemptions de taxes possibles.

Des consultants professionnels et compétents qui possèdent une solide expertise dans le domaine des taxes à la consommation.

Des spécialistes oeuvrant dans le milieu de la récupération fiscale depuis 1997. Solutions Taxes a permis à des centaines d'entreprises de récupérer des sommes importantes dans différents domaines : industrie manufacturière, construction, transport, concassage, etc.

« Grâce à notre intervention, plusieurs de nos clients ont bénéficié de remboursements importants », André Béland, BAA.

2596, ch. Sainte-Foy, Québec (Qc) G1V 1T9 | 418 571-2997 ou 1 866 878-8926 abeland@solutionstaxes.com | www.solutionstaxes.com

Mars-avril 2016 Bulletin-Info

PÉRIODE DE DÉGEL 2016



Nous vous rappelons que chaque année les limites de charges autorisées sont réduites en période de dégel sur l'ensemble des chemins publics. Pour la période de dégel 2016, les périodes de restriction sont les suivantes :

- Zone 1 : Du lundi 14 mars au vendredi 13 mai;
- Zone 2 : Du lundi 21 mars au vendredi 20 mai;
- Zone 3 : Du lundi 28 mars au vendredi 27 mai.

VRAC - CARTE SANTÉ ET SÉCURITÉ GÉNÉRALE SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les conducteurs de camions à benne basculante réquisitionnés sur les chantiers dont le ministère des Transports est maître d'oeuvre doivent détenir une attestation de formation Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction. Cette attestation prend la forme d'une carte (Carte ASP construction) décernée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction.



Les chantiers dont le Ministère est maître d'oeuvre comprennent principalement, mais non exclusivement, tous les travaux effectués par les centres de services du Ministère qui font directement leurs réquisitions aux organismes de courtage ou aux entreprises de camionnage en vrac. À noter, certains entrepreneurs exigent déjà cette attestation et

d'autres sont susceptibles de suivre le pas.

Cette mesure vise à assurer le respect d'une exigence du *Code de sécurité pour les travaux de construction* (article 2.4.2.i), qui relève de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST). Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le contenu de cette formation et sur les organismes habilités à la donner sur le site www.asp-construction.org/cours-sante-et-securite-generale-sur-les-chantiers-de-construction. Source : MTQ

LE CADENASSAGE DÉSORMAIS OBLIGATOIRE



Au Québec, depuis janvier 2016, le cadenassage est réglementé plus rigoureusement par les articles 188 et 189 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*. Rappelons que le cadenassage est le moyen privilégié pour empêcher la mise en marche non désirée d'une machine ou d'un équipement lors de travaux en nécessitant l'arrêt, en coupant toutes les alimentations en énergie, aussi bien principales que secondaires, sans oublier

les énergies résiduelles.

Rappelons que chaque année en moyenne au Québec, quatre travailleurs perdent la vie électrocutés, coincés, entraînés par des pièces en mouvement. Quatre décès de trop, puisqu'ils peuvent être évités si, avant toute intervention de réparation ou de maintenance, les sources d'énergie sont cadenassées ou contrôlées. Source : preventionautravail.com/reportages/313-une-nouvelle-reglementation-cle-pour-controler-les-sources-d-energie.html.

VOS ASSURANCES PERSONNALISÉES

Le programme de protections personnalisées des membres de l'APMLQ est avantageux et flexible afin de répondre aux besoins en constante évolution des dirigeants de votre entreprise.



Pour plus d'information : 514 329-3333 ou 1 800 363-5956

info@cabinetmra.com



Mars-avril 2016 Bulletin-Info

CONVOCATION - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DE L'AEDAQ, DE L'AEFQ ET DE L'APMLQ

Nous profitons du congrès annuel qui aura lieu les 29 et 30 avril 2016 pour rassembler à différents moments les entrepreneurs en drainage agricole, les entrepreneurs en forage et l'ensemble des membres réguliers de l'APMLQ pour leurs réunions annuelles.



Ainsi, les membres de l'Association des entrepreneurs en drainage agricole du Québec (AEDAQ) sont conviés le vendredi 29 avril 2016 à partir de 13 h à la Salle St-Louis du Château Frontenac de Québec. Lors de cette rencontre, il sera question du bilan des activités annuelles de l'Association et de ses membres ainsi que des dossiers importants pour faire avancer leur industrie. Les entreprises présentes en profiteront aussi pour désigner les officiers qui les représenteront pour 2016-2017.



Toujours le vendredi 29 avril, mais à 15 h 30, les membres de l'Association des entrepreneurs en forage du Québec (AEFQ) sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu dans la salle Laval après la tenue du panel portant sur la première année d'application du Règlement sur le prélèvement des eaux souterraines et leur protection (RPEP). Cette rencontre permettra de faire le bilan des actions de la dernière année et d'élire les membres

du conseil d'administration. L'assemblée sera précédée d'une pause-café dans le salon des exposants.



Le samedi 30 avril, c'est au tour de l'APMLQ de rassembler les membres réguliers sur l'heure du midi. Dans le cadre du dîner— bilan annuel, les entreprises présentes dans la salle Jacques-Cartier pourront partager un excellent repas trois services, entendre le résumé des actions de 2015-2016 et désigner les 14 administrateurs qui seront membres du conseil d'administration pour la prochaine année. Aussi, les représentants des Mutuelles Solutions Santé Sécurité présenteront leurs plus récents résultats. Nous vous y attendons en très grand nombre.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES PRÉSENTÉES LORS DE L'AGA DE L'APMLQ

Le conseil d'administration présentera une proposition de modifications à la réglementation de la l'Association dans le cadre de l'assemblée générale annuelle du 30 avril prochain.



Processus d'élection des officiers membres du comité exécutif

Il est proposé que les membres du conseil d'administration désignent les officiers (président, vice-président et trois administrateurs) lors d'un scrutin secret dont les résultats demeureront entièrement confidentiels.

Prolongation du mandat du président

Il est proposé que le président puisse obtenir un maximum de trois mandats, au lieu du maximum actuel de deux mandats consécutifs.

BENOIT ST-GERMAIN C.d'A.Ass. PAA CRM

COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES

t 514 374-9944 x238 s.f. 877 860-1412 x238 f 514 374-2923 bst-germain@gaudreaudemers.com

THIERRY ST-CYR

COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES

t 514 374-9944 x250 s.f. 877 860-1412 x250 f 514 374-2923 tst-cyr@gaudreaudemers.com

5045, boul. Jean-Talon Est, bureau 201 Saint-Léonard QC H1S 0B6 gaudreaudemers.com



CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

